Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 022-212201370-20260518-26180507-DE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de MAËL-CARHAIX – 22340

Séance du lundi 18 mai 2026

Délibération n° 26.18.05.07

Le 18 mai 2026, à vingt heures, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 11 mai 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, **sous la présidence de Madame Rollande LE BORGNE, Maire.**

Présents : Raymond BARRÉ, Camille BERTRAND, Yann COLLOBERT, Valérie GLOU, Sabrina GUÉGUEN, John GREENLEES, Solenn JOUAN-HENAFF, Rollande LE BORGNE, Alain LE COZ, Claude LE TERTRE, Elise LORINQUER, Alain MARZIN, Rozenn MÉROT, Jean-Pierre TROQUIER

Absent excusé : Marija COLOVIC

Absents : Néant

Secrétaire : Raymond BARRÉ

En exercice : 15	**Présents : 14**	**Pouvoir : 0**
Vote	Pour	14
	Contre	0
	Abstention	0

Objet : Cabinet médical – salle multifonctions. Etablissement de bail au profit de la SISA de Maël-Carhaix à compter du 1er juin 2026. Loyer : 320 €/mois. Approbation.

Classification Actes : *Domaine et patrimoine – 3.3 : Locations*

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 16 décembre 2025 (n°09), le conseil municipal avait validé la location de la salle multifonction attenante au cabinet médical aux médecins, afin d'optimiser leur fonctionnement. Ce local était jusqu'alors loué à Mme LOTOUX, psychothérapeute.

Elle précise qu'une SISA (Société interprofessionnelle de soins ambulatoires) regroupant plusieurs professionnels de santé a été créée depuis.

Ainsi, le Dr Périn co-gérant de la SISA sollicite l'usage de la salle multifonctions pour des consultations et l'établissement d'un bail distinct du cabinet médical.

Madame le Maire propose donc d'établir un bail spécifique pour ce local de 34.66 m² au profit de la SISA de Maël-Carhaix à compter du 1er juin 2026 avec maintien du loyer de cette salle multifonction s'élevant à 320 € mensuels.

Il est précisé que le montant du loyer du cabinet médical (cinq cabinets de consultation) facturé aux médecins sera repris à sa situation antérieure à savoir à 930 € par mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de valider l'établissement d'un bail au profit de la SISA de Maël-Carhaix pour la location du local « salle multifonctions » de 34.66 m² attenant au cabinet médical ;**
- **de fixer le montant du loyer de la salle multifonctions à 320 € par mois et le loyer des cinq autres cabinets médicaux est à 930 € mensuels lesquels seront révisés annuellement en fonction du coût de la construction (4ème trimestre) ;**
- **d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à ce dossier,**
- **annule et remplace les dispositions de la délibération du 16 décembre 2025 (n°09).**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,

MAIRIE de MAËL-CARHAIX (Côtes d'Armor)

Le secrétaire de séance,

Barré